

CONTEXTE TERRITORIAL ANFH RHONE POUR L'EXAMEN DES DOSSIERS DE DISPOSITIFS INDIVIDUELS

(Mise à jour août 2026)

Les dossiers de dispositifs individuels seront examinés selon l'ordre de priorités fixée par le Conseil d'Administration de l'ANFH Nationale :

- 1- Bilan de compétences (BC)
- 2- La Validation des acquis et de l'expérience (VAE)
- 3- Le congé de formation professionnelle (CFP) Dossiers classiques (hors dossiers d'études promotionnelles)
- 4- Le congé de formation professionnelle (CFP) – Etudes promotionnelles

CFP

DUREE MINIMUM DU CFP

Le CFP doit être d'une **durée minimum de 10 jours** au total soit **14 jours** (cf décret du 06 mai 2017)

Plusieurs actions combinées peuvent constituer un même projet, pour atteindre un même Objectif. **2 dossiers** faisant au total 10 jours minimum pour un même projet seront ainsi présentés à la même commission.

FRAIS PEDAGOGIQUES

Les frais pédagogiques sont pris en charge à raison de **16 000 € maximum**.

VAE

NOTIFICATION DE RECEVABILITE

Joindre **impérativement** au dossier **la notification de recevabilité du livret 1** émise par le certificateur (Ministère de la santé, Education nationale, Direction du travail...)

Tout dossier incomplet vous sera retourné.

PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Prise en charge financière des frais pédagogiques, des frais de traitement (pour l'accompagnement de 24 heures) et des frais de déplacement sous certaines conditions (cf note d'information sur les frais de déplacement)

Module post-jury VAE pour les Etudes promotionnelles :

Les modules post-jury VAE pour les études promotionnelles ne seront pas prioritaires ([classement des dossiers CFP EP en priorité 4](#)).

Les dossiers **bilan de compétences et VAE** sont traités au fil de l'eau en respectant un délai de 30 jours entre l'envoi du dossier (en lettre recommandée avec AR) et le démarrage de l'action.